



URGENT. (vente demain) Conséquences meubles non valorisés

Par Cricri

Bonjour,

après de multiples questions sans réponses auprès de mon notaire, il a finalement attiré mon attention sur un point. La promesse de vente dit

"Le PROMETTANT vend au BENEFCIAIRE les meubles non valorisés dont la liste ... est annexée".

Est-ce que ça veut dire comme me le dit 72 heures avant le vente mon notaire que lors de la pré-visite prévue par la promesse de vente, si les meubles (4500 euros de meubles au bas mots) sont dégradés ou que l'électroménager (2000 euros d'électroménager environ) ne marche pas, je n'ai aucun recours, car leur valeur est nulle.

Ou est-ce même s'ils ne sont pas valorisés dans la promesse de vente, on peut leur attribuer une certaine valeur quand-même en cas de dégradations constatées?

Merci d'avance de votre retour.

La vente a lieu demain d'où le caractère urgent de la question.